



CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2022 A 20 HEURES

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Carole DUTRIAUX			X	Pouvoir à Tanguy GAILLARD
Tanguy GAILLARD	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD			X	Pouvoir à Brigitte FOURÉ
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Marie JARRY			X	Pouvoir à Brigitte FOURÉ
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT			X	Pouvoir à Olivier GEOFFRION
Guillaume DENIS			X	Pouvoir à Emilie ROUX
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE			X	

Renaud COMBAUD, Maire et Président de séance, constate que le quorum est atteint, et ouvre la séance à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance

Christophe TIPHONNET est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Point sur le projet d'extension de la ZAE de Villejésus

Le Maire rappelle que la Communauté de communes Cœur de Charente et la municipalité portent le projet d'extension de la ZAE de Villejésus. A cet effet, une délibération motivée du Conseil municipal a été adoptée lors du conseil municipal de mai.

Le Maire informe les élus de l'avis défavorable de la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), obligeant à refuser le permis d'aménager. Le Maire a refusé de signer la décision défavorable, afin de marquer sa désapprobation du choix de la CDPENAF ; le Permis d'aménager fait donc l'objet d'un avis tacite favorable.

Le Maire et la Maire déléguée ont sollicité un rendez-vous avec la Préfète, et lui ont fait part de leur intention de contester cette décision. Un rendez-vous est prévu avec le Directeur de la Direction départementale des territoires (DDT), afin de trouver une solution permettant de mener à bien le projet d'extension de la ZA de Villejésus.

Aménagement et fonctionnement de l'Espace France Services

Les travaux sont en cours, et devraient être terminés pour une majeure partie fin juillet. L'ouverture devrait pouvoir se faire dans le dernier trimestre/début 2023.

Deux agents doivent être affectés au fonctionnement de l'Espace France Services. Le Maire présente une proposition de fonctionnement pour avis du Conseil municipal, 5 jours sur 7 du mardi au samedi matin.

Il propose de recruter un agent animateur de l'Espace France Services à temps complet au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de créer le poste et de publier l'annonce.

Dotation d'un dispositif de recueil des demandes de titres d'identité

Le Maire informe les élus que Madame la Préfète a accepté la demande de la commune d'Aigre pour l'installation d'un dispositif de recueil des demandes de titres d'identité. Il s'agira de la seule commune en Charente nouvellement dotée.

Le Maire propose que ce dispositif soit intégré dans l'Espace France Services. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Les membres de la commission « Attractivité » échangeront sur les modalités d'ouverture de ce lieu.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Travaux rue des Ponts et rue des Charrières

Le Maire rappelle les travaux réalisés par l'Agence départementale d'aménagement, début juin, pour la reprise des routes départementales situées rue des Ponts et rue des Charrières. Plusieurs éléments accessoires à la voirie sont de compétence communale et doivent être pris en charge par la commune. Il présente les devis de l'entreprise Bernard TP pour la reprise du ralentisseur rue des Ponts qui s'élève à la somme de 6720€ TTC, et de l'entreprise Eurovia pour les travaux de bordures et caniveaux à reprendre rue des Charrières pour la somme de 8 424 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Présentation du dossier de consultation des entreprises : Aménagements des abords de l'église

Le Maire présente le dossier de consultation des entreprises concernant les travaux d'aménagements des abords de l'église, proposé par le bureau d'études BETG. Le Conseil valide le projet présenté.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet bénéficiera d'une subvention du département de 45 900€ et de l'Etat de 122 585 €.

Point sur les travaux de FDAC

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du cadre de vie rendent compte des échanges avec la communauté de communes, le bureau d'études BETG et la société Colas, à la suite des remarques sur les travaux de voirie effectués dans le cadre du FDAC 2021 et 2022. Des reprises seront effectuées ; dans l'attente les paiements ont été suspendus.

Point sur l'aménagement des terrains familiaux à Bois Billon

Le Maire rappelle les échanges, lors du précédent conseil municipal, concernant l'aménagement des terrains familiaux, porté par la communauté de communes, à Bois Billon.

A la suite, le Maire a adressé un courrier à la Préfète et au Président du Conseil départemental, récapitulant les échanges et les demandes du conseil municipal (cf. annexe 1) : diminution du coût du projet, aucune prise en charge par la commune d'Aigre, demandes de précisions sur le fonctionnement et l'accompagnement de la commune.

Sollicitation du Conseil Départemental sur les carrefours dangereux – proposition d'aménagement rue de la prise

Le Conseil départemental a sollicité toutes les communes pour un recensement des carrefours dangereux. Un point a été fait avec l'Agence départementale d'aménagement à ce sujet.

Le Conseil départemental propose notamment d'étudier rapidement l'aménagement du carrefour entre la rue de la Prise et la route de Matha, pour lequel des subventions départementales pourraient être allouées (demande à faire en 2022 pour des travaux en 2023).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de déposer une demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police.

Modification de l'éclairage extérieur de la salle des fêtes de Villejésus

L'éclairage extérieur de la salle des fêtes de Villejésus (cour intérieure du bâtiment) fonctionne sur le réseau d'éclairage public. Il nécessite actuellement une ouverture du boîtier d'éclairage public.

Le Maire a sollicité le SDEG pour étudier une modification de cet éclairage, permettant de mettre en place un fonctionnement autonome de l'éclairage public. Les travaux peuvent être effectués par le SDEG avec une participation à hauteur de 50%, et un reste à charge de 441,88€ HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Déplacement du panneau d'entrée en agglomération route de Matha

Le Maire rappelle la sollicitation, effectuée lors du précédent conseil municipal, pour déplacer le panneau d'entrée en agglomération route de Matha, après les dernières maisons.

Un rendez-vous a eu lieu avec l'Agence départementale d'aménagement, qui comprend la demande des riverains « d'intégrer » l'agglomération. Néanmoins, il leur semble justifié que cette zone soit à 70km/h.

L'ADA précise que la notion réglementaire de l'agglomération se caractérise par la continuité ou la quasi-continuité de l'espace bâti le long de la chaussée, conformément à l'article R 110-2 du Code de la route. Au-delà de cette définition administrative, c'est la lecture du milieu par l'utilisateur qui va déterminer son comportement et sa vitesse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déplacement du panneau d'entrée en agglomération situé « route de Matha » après la maison numérotée 26, en maintenant une zone à 70 km/h comme actuellement.

AFFAIRES SCOLAIRES

Demande de subvention pour une sortie pédagogique de l'école élémentaire « séjour à la montagne 2023 »

La Maire-Adjointe en charge des affaires scolaires présente le projet de classe de neige de l'école élémentaire en janvier 2023 à Saint-Lary pour l'ensemble des élèves. Une participation serait demandée aux communes à hauteur d'environ 135 € par enfant (budget à affiner).

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour le financement de cette sortie.

Proposition de partenariat avec le collège – travail sur l'accessibilité des espaces publics

Le Maire indique que plusieurs élèves d'une classe de 3ème du Collège de l'Osme ont effectué un travail autour de l'accessibilité. Ils ont effectué un diagnostic notamment sur des équipements publics, et le Maire a pu présenter les actions mises en place par la commune. Ils souhaiteraient pouvoir contribuer au financement d'un projet dans ce domaine. Les élèves ont pensé installer le panneau « si tu prends ma place, prends mon handicap »

Le Conseil Municipal salue cette initiative et est d'accord pour accompagner ce projet.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Adhésion au CRCATB

Le Maire rappelle que la municipalité et l'association CRCATB (Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure) organisent des séances de cinéma, un mercredi après-midi par mois, et pour les vacances scolaires. Celles-ci rencontrent un grand succès.

Pour le bon fonctionnement du point de diffusion, il convient d'adhérer au CRCATB. Le montant de l'adhésion est de 20€ par an minimum.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour une subvention de 250€, comprenant l'adhésion au CRCATB.

Demande de subvention – Congrès départemental des anciens combattants

Le Maire rappelle que le Congrès départemental des anciens combattants s'est déroulé le 25 juin à Aigre. Il remercie les élus présents pour la cérémonie et le service du vin d'honneur.

La section du Pays d'Aigre de l'Association des combattants prisonniers de guerre – TOE – combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – OPEX – Veuves sollicite l'octroi d'une subvention, afin de contribuer aux frais engendrés pour l'organisation du Congrès.

Le Conseil Municipal, à la majorité, ne souhaite pas verser une subvention. L'engagement de la commune pour cet événement se fait par les frais supportés par la municipalité : mise à disposition de la salle des fêtes, paiement du vin d'honneur.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Accord protection fonctionnelle des élus pour un Maire-Adjoint

Le Maire informe qu'un agent a porté plainte contre un élu pour harcèlement moral.

Le Maire réfute les faits et propose d'accorder à l'élu la protection fonctionnelle de la commune (assurance souscrite auprès de la Mutuelle de Poitiers).

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Saisine d'un avocat – procédure disciplinaire contre un agent

Le Maire rappelle la procédure disciplinaire engagée contre un agent, et informe de la saisine d'un avocat dans ce dossier. Il sollicite l'accord du conseil municipal pour recourir aux services de Maître Drouineau (avocat à Angoulême).

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Décision modificative budgétaire : transfert de parcelles au domaine public

Le Maire rappelle que les parcelles de l'espace Billaudeau situées rue de l'église ont fait l'objet d'un transfert au domaine public en vue de leur classement dans la voirie communale (« voie à caractère de place »).

Comme vu avec le conseiller aux décideurs locaux, l'état de l'actif de la commune doit être mis à jour et les trois parcelles (AH 246 – AH 247 – AH 249) doivent être déclassées d'un compte de terrain privé à un compte de voirie communale.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la décision modificative et les écritures comptables utiles.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Logement communal : fuite d'eau – demande de suspension de loyer.

Le Maire informe le Conseil que Madame Océane GIRARD, locataire du logement communal situé 3 rue du petit mairat à Villejésus a subi une fuite d'eau et a dû être relogée pendant la durée des travaux de réparation effectués par les employés communaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'exonérer de son loyer mensuel d'un montant de 480,97 €, le temps des travaux.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Dissolution du budget « Cœur de Pays »

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de décembre dernier précisant que le budget annexe « Cœur de Pays » créé en 1999 arrive à son terme (fin des emprunts). Il avait permis d'individualiser sur un budget les travaux d'aménagement du Centre Bourg en trois tranches. Ce budget compte un actif de 1 938 627,89 €, comprenant les aménagements de voirie du centre-bourg, la fontaine, et sa sculpture et le mobilier urbain. Le budget doit être clos et l'actif transféré au budget communal par délibération.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Dissolution du budget « Lotissement le renclos »

Le Maire informe les membres du conseil que le budget annexe « Lotissement le renclos » arrive à son terme. Il avait été créé pour la réalisation d'une première tranche de 14 lots constructibles.

Le budget doit être clos et l'actif transféré au budget communal par délibération. Le Maire propose au Conseil Municipal de dissoudre ce budget au 1^{er} janvier 2023.

Un budget annexe pourra recréée au moment de la réflexion sur une deuxième tranche de viabilisation du lotissement « Le Renclos ».

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Passage à la comptabilité M 57

Le passage à la comptabilité M57 deviendra obligatoire pour les collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle instruction vise à rapprocher davantage la comptabilité publique de la comptabilité privée. Ce rapprochement porte essentiellement sur les pratiques comptables visant à fiabiliser et corriger les comptes en fin d'exercice et avant leur approbation.

La municipalité d'Aigre propose de se porter candidate pour une expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2023 sur tous les budgets. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire précise qu'il n'y aura aucune incidence financière puisque la commune d'Aigre utilise déjà les logiciels adaptés.

Questions diverses

- Pour des raisons personnelles, Carole Dutriaux démissionne de sa fonction d'adjointe. Le Maire propose de ne pas nommer de nouvel adjoint.
- Projet éolien à Marcillac par Abowind : le Maire fait part de la plaquette de lancement de la campagne d'informations (plaquettes consultables à la Mairie). Le Maire informe que de nombreux habitants ont fait part de leur opposition et ont signé la pétition contre ce projet.
- A l'occasion de jumelage 2022 avec la ville de Fahrenkrug, et en lien avec la co-présidente Patricia RANOUIL, le Maire propose d'offrir une girouette avec écusson d'Aigre. Accord du Conseil Municipal
- Le Maire présente la lettre adressée aux Ministres, Christophe Béchu et Gabriel Attal, concernant la réforme du FCTVA, pénalisant les communes, dans la cadre des aménagements de terrains et les travaux en régie, puisque ces comptes budgétaires sont désormais non éligibles au FCTVA.
- Pour des raisons de sécurité, le Maire, la Maire déléguée et la conseillère municipale en charge de la sécurité routière proposent de mettre en sens unique la rue de la Potonnerie à Villejésus.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé devant notaire le 30 juin dernier l'acquisition des terrains appartenant au conjoints Marrot, pour l'accès à l'atelier technique par la route de Saint-Fraigne.
- Le Maire rappelle le projet de sécurisation du bourg de Villejésus présenté lors de la réunion du Conseil Municipal d'avril dernier. Le projet a été présenté et validé par les riverains lors d'une réunion de présentation. Les panneaux et marquages seront prochainement installés.
- Le SDEG organise au niveau départemental et conformément à la loi « LOM », le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et demande aux collectivités qui le souhaitent de proposer des lieux d'implantations. Les lieux proposés pourraient être : Parc des Charmilles et ZA de Villejésus. Avis favorable du Conseil municipal.
- Lucie André démissionne de son poste en contrat PEC, elle est recrutée par la CDC Cœur de Charente au Centre de loisirs d'Aigre sur un CDD plus long. Il est prévu le recrutement d'un nouveau contrat PEC pour la rentrée 2022/2023.
- Le Maire informe les élus que la commune de Villemain accepte de participer à hauteur de 200€ au frais de scolarité de l'enfant Tya Louineau.
- Le Maire rappelle le lancement de l'étude habitat par la CDC Cœur de Charente.
- A compter du 1^{er} août, le Major nommé pour commander la Brigade Mansle-Aigre-Montignac est Philippe Le Rossignol. Il informe d'une modification d'horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et samedi, uniquement le matin. Les élus regrettent cette diminution.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier à la Directrice Générale d'Orange concernant la panne du 17 juin occasionnée par un camion et privant ainsi des entreprises de la ZA de Villejésus de connexion téléphonique et/ou internet pour 3 semaines.

La séance est levée à 21h50.

Fait à Aigre, le 11 juillet 2022,

Le Maire, Président de séance,
Renaud COMBAUD

Le Secrétaire de séance,
Christophe TIPHONNET